

-- Baromètre des TPE --

La retraite des patrons de TPE

Paris, le 2 mars 2017 – Le Baromètre Fiducial des TPE, l'enquête de conjoncture trimestrielle réalisée par l'IFOP auprès des Très Petites Entreprises réalise un volet consacré à la retraite des petits patrons. Si elle est perçue comme un moment de développement personnel par 86 % des patrons de TPE, une proportion identique craint de voir leurs ressources financières diminuer lors de leur départ à la retraite. Dans ce contexte, les patrons de TPE se prononcent en faveur d'un départ en retraite progressif et de la mise en place d'un système de retraite complémentaire entièrement déductible.

Retraite : la crainte d'une fragilisation financière

Les patrons de TPE ont en moyenne commencé à travailler à l'âge de 20 ans et quatre sur cinq (80 %) ont actuellement le statut de travailleur non salarié (TNS). **Si 38 % ont hâte d'être à la retraite, 33 % souhaitent y partir le plus tard possible.** Dans le détail, les dirigeants sont 82 % à vouloir prendre leur retraite entre 60 et 65 ans et 11 % après 66 ans dont 4 % après 75 ans. Interrogés sur leur « départ effectif » ils ne sont plus que 56 % à penser pouvoir partir en retraite entre 60 et 65 ans contre 41 % passé 65 ans.

54 % des chefs d'entreprise déclarent ne pas « du tout » connaître le montant mensuel de leur future retraite, seulement 13 % en ont une connaissance précise. Parmi ceux qui ont évalué leur retraite, **un patron sur deux (49 %) pense recevoir moins de 1 250 euros par mois.**

Pour compléter leur future pension, **61 % des patrons de TPE déclarent effectuer une épargne complémentaire** dont 41 % chaque mois. Les produits d'épargne qui rencontrent le plus de succès sont les assurances-vie (64 % déclarent en avoir souscrit), le contrat retraite Loi Madelin (60 %) ou encore les placements immobiliers (43 %). A l'inverse les patrons de TPE sont moins adeptes des plans d'épargne retraite : seulement 16 % ont souscrit à un PERCO et 24 % à un PERP.

Chez les cotisants au RSI, 53 % des patrons de TPE estiment que le montant des cotisations retraite est plus élevé que le montant des cotisations au régime général. En réalité, les taux de cotisations retraite obligatoire sont légèrement inférieurs pour les TNS.

Pour une retraite progressive et un système complémentaire entièrement déductible

Pour près de **9 patrons de TPE sur 10, le système actuel de retraite par répartition est insuffisant** pour avoir accès à une retraite satisfaisante. Concernant le régime de retraite des TNS, **83 % des patrons de TPE souhaitent pouvoir se bâtir une retraite complémentaire facultative entièrement déductible**, ce qui existe déjà en partie avec les contrats Madelin (déductibles dans la limite de 10 à 15 % du résultat fiscal ou du revenu avec un plancher : 3 861 euros, et un plafond : 38 616 euros).

Plus globalement au sujet des retraites, **72 % sont favorables à une fusion entre les différents régimes de retraite.** Parmi eux, 75 % soutiennent la mise en place d'un régime unique pour l'ensemble des actifs. Autre mesure plébiscitée par l'ensemble des sondés : une prise de retraite progressive avec maintien d'une activité à temps partiel dans les premières années (83 %).

Le nivellement des retraites des plus aisés dans le but d'augmenter les petites retraites recueille le soutien de plus des deux tiers des patrons de TPE (69 %), tout comme l'installation progressive d'un régime hybride mélangeant répartition et capitalisation (64 %).

L'allongement de la durée de cotisation au delà des 42 annuités (déjà prévues pour 2020) et **l'augmentation des cotisations** payées par le salarié ou l'employeur sont les mesures qui recueillent le plus de désapprobation avec respectivement **62 % et 69 % de réponses défavorables.**

Méthodologie de l'Etude

Échantillon de 1 003 dirigeants de TPE de 0 à 19 salariés (hors auto-entrepreneurs), interrogé par téléphone du 16 janvier au 1^{er} février 2017. L'échantillon est raisonné sur les critères suivants : le secteur d'activité de l'entreprise, la taille de l'entreprise, la région d'implantation de l'entreprise. Des **résultats nationaux représentatifs** : redressement selon les données INSEE pour la meilleure représentativité de cette composante du tissu économique français.

Fiducial

FIDUCIAL est le leader des services pluridisciplinaires aux petites entreprises, artisans, commerçants, professions libérales et agriculteurs.

Créée en 1970 par Christian Latouche, son fondateur et actuel Président, FIDUCIAL s'est développée grâce à une dynamique de **croissance ininterrompue depuis plus de 40 ans**. En Europe, ses 11 000 collaborateurs servent **273 000 clients**.

La mise en commun des savoir-faire au sein de FIDUCIAL lui a permis d'acquérir une expertise complète dans les métiers du droit, de l'audit, de l'expertise comptable, de la banque et du conseil financier, de l'informatique et de la technologie, de la sécurité, de l'immobilier et du monde du bureau.

Présente sur tout le territoire national avec **une agence tous les 30 kilomètres**, FIDUCIAL est le véritable partenaire des chefs d'entreprise et, grâce à son offre globale, leur permet de se consacrer pleinement à leur métier.

Contacts presse :

Agence CorioLink :

Pierre Alibert - Tél. : 06 87 40 90 76 - Email : pierre.alibert@coriolink.com